

PUBLIÉ LE 05/02/2026

# Décision n° 2026-16 – Modification de l'organisation de l'ANSM

## DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - DÉCISIONS RELATIVES À L'ORGANIGRAMME

La directrice générale de l'ANSM,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre III de la cinquième partie ;

Vu la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'ANSM ;

Vu la décision n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 11 de la décision n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée susvisée portant organisation de l'ANSM est modifié comme suit :

Il est inséré un neuvième alinéa ainsi rédigé :

« - Donner un avis, au nom du directeur général de l'ANSM, aux directeurs généraux des Agences Régionales de Santé, sur les nominations des responsables des structures et des coordonnateurs mentionnés à l'article R.1413-61-3 du Code de la santé publique ; ».

#### **Article 2**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 05/02/2026

Catherine PAUGAM-BURTZ  
Directrice générale